

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 20 avril 2026 à 20 heures 30

Date de convocation :

14 avril 2026

Date d'affichage :

14 avril 2026

Objet

N° 25/2026

Désignation

Correspondant Défense

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)s :

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. BALDI Hugo

Le Correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il a un rôle d'information et de sensibilisation des administrés et contribue à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les administrés.

Sa mission s'organise autour de 3 axes : la politique de défense le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le Conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la journée Défense et Citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine lié aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) Et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'union - IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation ;

Monsieur le maire invite les conseillers à faire ad

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire se propose d'assurer lui-même cette mission afin de garantir une interlocution directe et une implication forte de l'exécutif municipal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner **M. Pierre-Alain REY**, en sa qualité de Maire, comme correspondant défense de la commune de Droisy.

PRÉCISE que ses coordonnées seront transmises à la préfecture ainsi qu'à la délégation militaire départementale (DMD) du département de Haute-Savoie.

DIT que cette fonction est exercée à titre bénévole et ne donne lieu à aucune rémunération ou indemnité spécifique.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 21 avril 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY